



54^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

DE LA CONDITION DE LA FEMME

INTERVENTION DE

MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE NATIONALE
ET DE LA FAMILLE

NEW YORK, LE 08 MARS 2010

Vérifier à l'audition

Madame la Présidente,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs Délégation,

Excellences ممثلي الدول الأعضاء، ممثلي المجموعات الـ

Distingués invités en vos titres d'exception.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à nos travaux de la présente session de la Commission de la Condition de la femme dans le cadre de l'évaluation des actions menées par la Communauté internationale au cours des quinze ans qui ont suivi l'adoption de la Déclaration et d'Action de Pékin.

Mon pays réaffirme son entière adhésion aux déclarations faites respectivement par le Yémen du nord, la Gambie, la Guinée Equatoriale et la Guinée, et à la déclaration des pays francophones sur les violences faites aux femmes.

Concernant la situation au niveau mondial, j'attire votre attention sur la feuille de route pour l'application de la stratégie africaine 2010-2020.

Madame la Présidente,

Depuis l'adoption par la Communauté internationale de la Déclaration et d'Action de Pékin il y a dix-sept ans, le Gabon a mis en place des stratégies et des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Ainsi, un programme dénommé « Autonomisation de la femme gabonaise » issu des recommandations de la Conférence de Beijing est mis en œuvre par le département en charge des affaires sociales et économiques.

L'application effective de ce programme, par le Gouvernement au cours des quinze dernières années, a fortement contribué à l'amélioration du statut de la femme gabonaise.

Aussi, permettez-moi de relever les hautes orientations du Président Ali Bongo Ondimba, qui ici a succédé et qui a accordé une importante partie de son temps à ce programme.

Dans les domaines de la pauvreté, il existe un certain universalité, le Gabon a élaboré un Document de la Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté (DSCR).

Il a été institué, en 1997, un « Concours dénommé Grand Prix du Président de la République » pour promouvoir les activités socio-économiques des femmes.

La lauréate nationale bénéficie d'une prime en numéraire de 10 000 francs CFA et d'un voyage à l'étranger. Grâce à ces concours, plus de 1000 femmes ont bénéficié d'assistance opérationnelles et financières améliorées.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au sein des populations féminines vivant en milieu rural et périurbain, il est mis en œuvre depuis 2005, en partenariat avec le PNNU, un programme d'appui à l'wicklung, à l'initiative du Génie au Gabon.

Ce programme finance des projets destinés à l'amélioration socio-économique pour des montants allant de \$ 500 à \$ 13 000 avec un taux d'intérêt de 1% l'an. Ainsi, 825 projets ont été financés pour une valeur globale de \$ 800 000.

Dans le domaine de l'emploi, il n'existe aucune discrimination tant au niveau de l'embauche que ce d'au niveau salarial, alors qu'il existe diverses catégories socio-professionnelles administratives.

Dans le programme d'action du Président de la République, la priorité est réservée aux personnes très vulnérables et à hautes revenus, telles que les personnes handicapées et les personnes âgées.

Sur le plan de la sécurité sociale, la mise en place récente de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAME) témoigne de la volonté manifeste du Gouvernement à améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées, comprises les femmes, par l'accès à l'assurance maladie, aux soins, aux médicaments.

Sur le plan juridique, de nombreux textes ont été pris en vue de créer un environnement favorable à l'amélioration de l'enseignement.

En matière d'education et de formation, le 1er juillet 1961, loi 120, loi 1966, institue l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans de tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion et d'obéissance politique.

Par ailleurs, la gratuité de la scolarité et des manuels est effective dans les établissements publics ainsi que dans les établissements privés auxquels la contribution moyenne de 10 sur 20, sans distinction de sexe.

De même, en vue de la réinsertion sociale et scolaire des jeunes filles très tôt désestimées, le gouvernement a créé depuis 2004 un fonds d'appui aux jeunes mères filles mères économiquement éprises, entièrement financé par le budget de l'Etat.

Ce fonds permet d'octroyer des bourses d'études, de constituer des bourses d'aide et d'offrir des paquets minima d'installation aux jeunes filles issues des formations professionnelles d'initiation.

S'agissant des violences faites aux femmes, le Gabon s'est engagé résolument à promouvoir le statut de la femme, à travers la ratification de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes et la convention relative aux droits de l'enfant.

Dans ce cadre, le Gabon a notamment ratifié, en 1995, le processus de révision de la réécriture de tous les textes discriminatoires contenus dans les codes civil, pénal, commercial, travail, de sécurité sociale et de la nationalisation.

Nous pouvons également citer d'autres initiatives que nous pouvons voir dans le code définissant certaines mesures d'accompagnement sociale de la mère et du enfant N° 38/2008 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines ; la création au sein du ministère en charge de la promotion de la femme d'une cellule d'écoute ; la mise en place d'un observatoire des droits de la femme et de la famille (odefpa).

Toutefois, malgré toutes ces initiatives, la violence de genre reste une préoccupation majeure pour notre pays, dans la mesure où dans l'association populaire elle n'est toujours pas bien appréhendée.

Pour rendre effective la participation égaleitaire des hommes et des femmes au processus de développement durable, le département en charge de la promotion de la femme a soumis et fait adopté par le gouvernement au mois de février 2005, la Stratégie Nationale Equité et Égalité de Genre.

Cette stratégie vise à contribuer à une meilleure prise en compte des disparités de genre, et d'autre part, à une appropriation des hommes, leaders politiques et acteurs, à savoir : le gouvernement, les communautés religieuses, les leaders politiques et la société civile.

En outre, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre dans les deux prochaines années, une campagne nationale de prévention contre toute forme de violences sur toutes ses formes.

Sur le plan de la participation publique, nous voulons faire évoluer la présence des femmes dans tous les secteurs d'activité et leur implication au sein de la prise de décision.

Aussi, sommes-nous particulièrement fiers de partager avec vous l'expérience fabuleuse que viennent de vivre deux femmes, l'année dernière, en menant avec maestria le processus de transition politique, l'une Présidente de la Cour Constitutionnelle et l'autre, Présidente de la République du Gabon.

Madame la Présidente,

Comme vous pouvez le constater, de nombreux avancées sont mesurables dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing, mais nous sommes conscients du fait que

En effet, de nombreux défis jalonnent encore notre marche commune vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Par conséquent, si nous n'accroisons pas nos efforts en faveur de l'éradication de la pauvreté et des violences faites aux femmes, les chances d'atteindre en 2015, les objectifs du millénaire pour le développement durable, seraient très faibles.

C'est pourquoi nous devons faire de la mise en place des stratégies qui mettent au centre des préoccupations internationales, le respect et la dignité de l'être humain en général et de la femme en particulier.

La dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.

La réflexion actuelle menée aux Nations Unies sur la nécessité de créer une seule et grande entité pour lutter contre l'insécurité dans cette continuité, ne peut pas affirmer plus clairement que les actions de la communauté internationale en faveur de la protection des droits humains des femmes.

Le Gabon partage cette approche et nous invitons tous à faire partie de tous dans un avenir immédiat.

Je vous remercie pour votre aimable attention.